

Arrêté 2026 - 260

Prolongation de la période d'inscription administrative en ligne des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 pour la rentrée universitaire 2026-2027

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu les articles L.712-1 et L.712-2 du Code de l'éducation ;

Vu les articles D.612-6 et D.612-1-9 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté 22 décembre 2025 relatif au calendrier 2026 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, notamment son article 17 ;

Vu l'arrêté du 13 février 2026 relatif au calendrier de la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master au titre de l'année universitaire 2026-2027, notamment son article 7 ;

Vu les statuts de l'université ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 n°2026-093 fixant les périodes d'inscription administrative des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 pour la rentrée universitaire 2026-2027 ;

Arrête

Article 1 : Toutes les formations dont la période d'inscription administrative en ligne, fixée par l'arrêté du 31 mars 2026 numéro 2026-093 susvisé, se clôturait à la date du 18 septembre 2026 ont désormais leur date de clôture de l'inscription administrative en ligne modifiée au 30 septembre 2026, inclus.

Article 2 : Toutes les formations dont la période d'inscription administrative en ligne, fixée par l'arrêté du 31 mars 2026 numéro 2026-093 susvisé, se clôturait à la date du 30 septembre 2026 ont désormais leur date de clôture de l'inscription administrative en ligne modifiée au 15 octobre 2026, inclus.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 11 septembre
2026

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

